

# La Rue du Tirage, Quand les balles sifflaient aux Trois Trèfles

## Derrière nos noms de rue

Ne vous est-il jamais arrivé de lever les yeux sur la plaquette vissée à l'angle d'un bâtiment et vous demander : « Mais pourquoi elle s'appelle comme ça cette rue ? ».

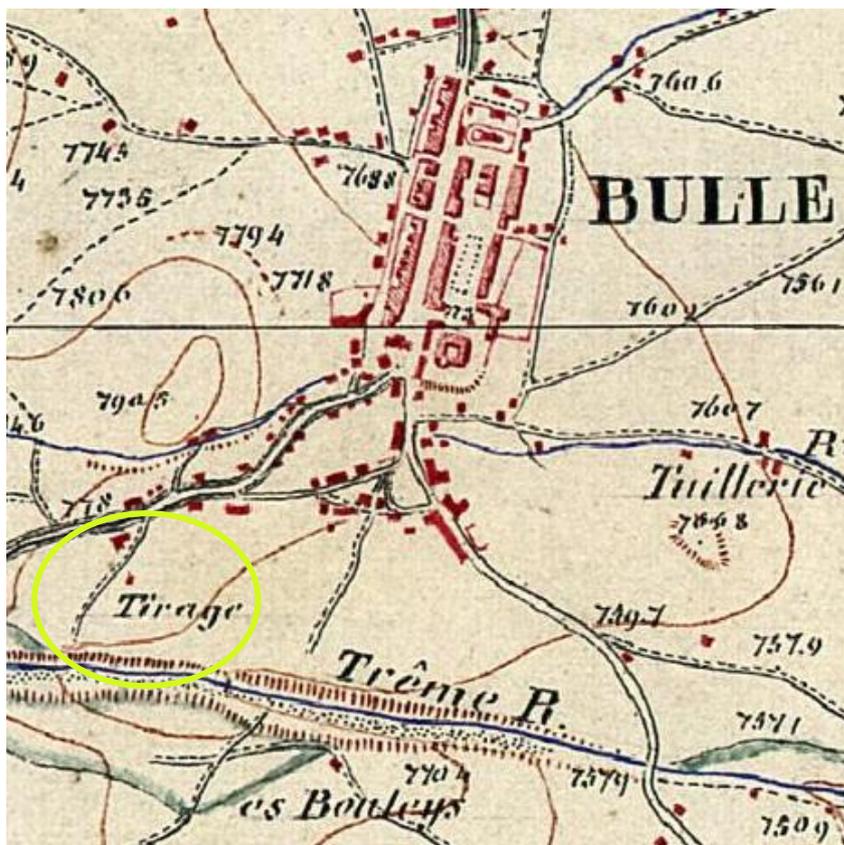
Elles sont souvent la partie émergée de l'iceberg du passé. Ainsi en va-t-il de la Rue du Tirage, seul vestige de l'emplacement où se trouvait jadis le stand de tir de Bulle, en bordure de la Rue de Vevey. Dans cet article, nous allons entrouvrir une porte sur la vie tumultueuse de l'établissement du « Tirage », aussi connu sous le nom des « Trois Trèfles ».

## La Société des Carabiniers et le stand de tir

Nous sommes le 24 juin 1825 à l'Hôtel de Ville de Bulle. Les statuts de la toute nouvelle Société de tir à la carabine sont adoptés.

Une lettre reproduite dans un procès-verbal du Conseil communal de mai 1830<sup>1</sup> nous affirme que la ville de Bulle possédait une société de tir depuis fort longtemps déjà, près d'un siècle avant 1825.

Est-ce le désir d'en favoriser le développement qui va pousser ses membres à en changer les règlements et les droits ? Nous n'avons hélas pas réussi à confirmer si cette nouvelle société était un prolongement de l'ancienne ou une toute nouvelle entité. Quoiqu'il en soit, il est vrai qu'elle se montre plus ambitieuse que ses prédécesseurs, visant le développement des activités du Tirage. Son objectif déclaré : « faire propager le goût de l'exercice dans l'art de tirer à blanc, mais aussi d'utiliser cet art, au besoin, pour la défense de la Commune Patrie »<sup>2</sup>.



L'emplacement du tirage se trouve alors à l'extérieur de la Ville à proprement dite, direction Vevey. Le traitillé qui signale la Rue du Tirage indique qu'il s'agit alors d'un simple chemin. Carte Stryiensi 1 : 25000 (env. 1850)

Pour tendre vers ce but, elle se battra pour un nouveau stand, le droit de vendre boissons et restaurations, des améliorations constantes de ses bâtiments et bien d'autres ambitions encore.

<sup>1</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 145.

<sup>2</sup> La Gruyère, 01 mai 1975.

Au moment de l'adoption des nouveaux statuts, les Carabiniers jugent le vieux stand de tir de la Ville trop petit et présentant des failles de sécurité (le stand longeait la grande route et un sentier passait à proximité des cibles). La Société envoie donc, en 1826, plusieurs demandes à la Ville pour « l'établissement d'un nouveau local de tirage, auprès de la loge bourgeoise, et d'une salle à l'étage supérieur de celle-ci »<sup>3</sup>, qui pourra accueillir du monde les jours de forte fréquentation. Le terrain en question, tout proche du vieux tirage, est en mains communales. Ce sont les anciens comunages de la Bourgeoisie de Bulle, que celle-ci avait laissés « à la disposition de la Ville pour rebâtir »<sup>4</sup> après l'incendie de Bulle de 1805.

La Société de tir propose à la Ville de lui donner l'emplacement actuel du stand de tir. Cette dernière pourrait le vendre afin de financer la construction du nouveau tirage. En effet, qui dit stand de tir de la ville dit financement (du moins majoritairement) par la Ville. Après quelques tractations, la Ville finit par concéder la nouvelle terre aux Carabiniers, le 27 mars 1826. Les tireurs élaborent une proposition de convention avec Bulle dont le point 5° nous intéresse particulièrement : « la place du bâtiment [du tir], ainsi que le bâtiment [lui-même], restera la propriété de la Ville de Bulle, la Société n'en aura que la jouissance pour ses exercices et ces autres réunions d'amusements si cela lui convient. Elle pourra de plus amodier à son bénéfice le droit d'y vendre vin et d'y donner à manger moyennant l'autorisation compétente, les jours d'exercice ».<sup>5</sup>

**GRUYÈRE**

**Société des Carabiniers de Bulle.**

Nous apprenons que la Société des Carabiniers de Bulle, fondée en 1825, inaugure, dimanche 28 Juin, son nouveau drapeau. A cette occasion elle organise une petite fête, dont voici le programme :

12 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> h. Réunion des tireurs, place de la gare ;  
 1 h. Formation du cortège ;  
 1 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> h. Cortège en ville avec la Société de Musique ;  
 Arrivée au Tirage ; — Allocution du Président ; — Vins d'honneur ;  
 2 h. Ouverture du tir ;  
 2 à 6 h. Concert donné par la Société de Musique de Bulle ;  
 5 h. Clôture du tir à la cible Moléson ;  
 6 h. Distribution des Prix.

Outre le tir prévu par le règlement, il y aura une cible Moléson divisée en 20 points. Champ des points 80 centimètres. Visuel noir 70 centimètres. Prix de la passe 3 francs pour 5 coups sans reprise. Toute la recette sera affectée en prix, et la Société y souscrit pour 50 francs.

*LE COMITÉ.*

(Les tireurs sont priés de prendre part au cortège avec leurs armes.)

Annnonce de la fête d'inauguration du nouveau drapeau dans *La Gruyère* du 27 juin 1885.

Le Conseil communal renvoie la décision finale devant l'assemblée générale de la bourgeoisie. Le 15 octobre 1826, celle-ci accepte le projet de construction d'un nouveau stand de 70 pieds de long sur 30 de large.<sup>6</sup>

Mais le processus ne s'arrête pas là. Avec le préavis positif du Conseil communal, les Carabiniers peuvent désormais envoyer leur demande d'un « droit de vendage de vin »<sup>7</sup> au Conseil d'Etat, l'autorité habilitée à fournir ces autorisations.

Ayant eu vent de la missive, deux mécontents, l'un aubergiste et l'autre de la famille d'un tenancier, envoient une pétition (datée du 8 août 1827) au Conseil d'Etat « contre les concessions inconsidérées faites à la Société des tireurs dudit lieu, qui non seulement se propose d'ériger une maison de tirage aux dépens de la Bourgeoisie, mais encore d'y introduire un vendage de vin qui loin d'être avantageux à la ville n'offre de l'utilité et du lucre qu'à quelques spéculateurs ». Dans une ville encore traumatisée et exsangue de l'incendie de 1805, ils se disent choqués par la décision prise par la Ville, en pleine reconstruction : « [Cette situation] impose l'obligation la plus rigoureuse d'user de ce qui reste avec la plus grande économie et avec la plus grande circonspection, en ne le destinant qu'aux constructions les plus indispensables qu'il reste encore à faire. De ce nombre se trouvent la maison des écoles et le logement pour les régents, car au défaut d'un établissement d'une nature aussi indispensable on est obligé de tenir provisoirement les écoles à

<sup>3</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 68.

<sup>4</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 146.

<sup>5</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 79 et 145.

<sup>6</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 80.

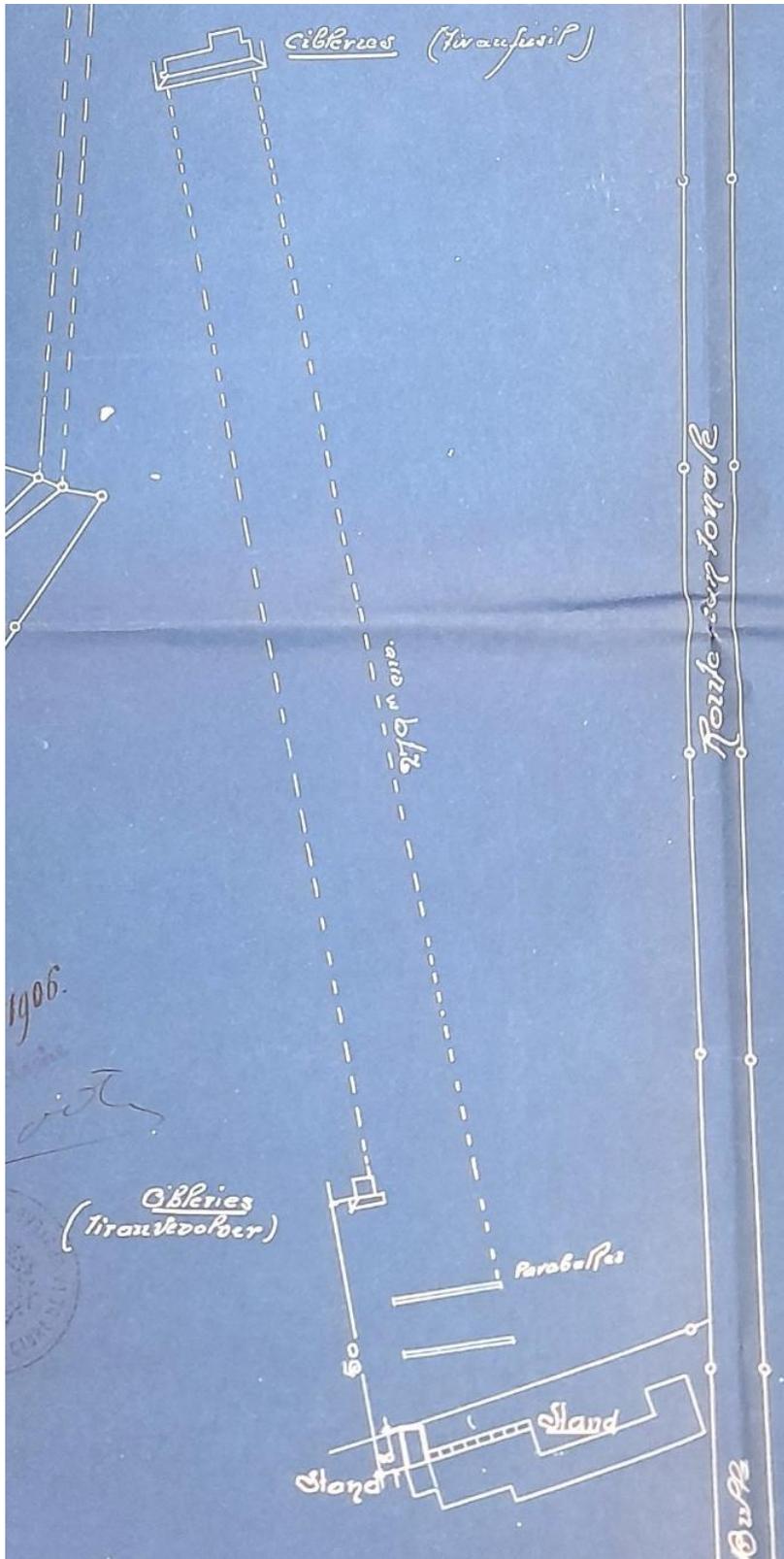
*La Gruyère*, 31 mai 2005, p. 7, « Le stand en point de mire, Alain-Jacques Tornare ».

<sup>7</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 89.

l'hôpital, où à défaut de place les enfants sont relégués dans les corridors entassés dans les coins »<sup>8</sup>.

Le 15 août 1827, le Conseil se justifie en arguant que les manifestations organisées au stand de tir donnent « aux habitants de Bulle des occasions plus fréquentes et plus de moyens d'écouler leurs denrées et marchandises, pour rendre par là Bulle plus vivant et plus florissant »<sup>9</sup>.

Le Conseil d'Etat tranche en faveur de la Société de tir et accorde le droit de vendage de vin pour leurs jours d'exercice.<sup>10</sup>



Un peu plus d'une année passe sans que le Conseil de Bulle n'ait à traiter d'affaire en lien avec la Société de tir. Mais le 7 mars 1829, il reçoit une lettre de cette dernière l'informant qu'elle a « fait les frais d'un établissement qui se présente avantageusement à l'entrée de la ville ». Hélas, les Carabiniers avouent que ledit établissement « ressortirait bien d'avantage s'il n'était écrasé par le voisinage de la grande loge [bourgeoise] », qui sert alors de chalet pour les troupeaux. Les Carabiniers lancent la proposition ambitieuse de la faire déplacer, aux frais de la Ville, de l'autre côté de la route. Après quelques échanges et négociations, la Ville acceptera ces propositions et déplacera la loge. Elle accorde conjointement aux Carabiniers la jouissance du terrain communal ainsi libéré, que l'on pense même à agrandir pour l'occasion.<sup>11</sup>

Le 12 juillet 1840<sup>12</sup>, la Ville vendra finalement aux Carabiniers le terrain communal qu'ils occupent.

Plan de situation de 1905, où l'on voit les cibleries du nouveau stand, avec les cibles du tir au revolver à 50 m. et celles du tir du fusil à 279 m. Les cours jeunes tireurs y sont organisés jusqu'en juin 1919. Les inscriptions se faisaient au Café du Tirage. AVB-PolCo-0204

<sup>8</sup> La Gruyère, 31 mai 2005, p. 7, « Le stand en point de mire », Alain-Jacques Tornare.

<sup>9</sup> La Gruyère, 31 mai 2005, p. 7, « Le stand en point de mire », Alain-Jacques Tornare.

<sup>10</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 89.

<sup>11</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, pp. 118-119, 128.

<sup>12</sup> AVB-BU-A-CC-PV-009, p. 101.

## Des bains publics pour une patente de pinte

Pendant quelques temps, la Société des Carabiniers se contente de son droit de vendage de vin limité à ses jours d'exercice. Mais son désir de développement n'allait pas s'arrêter en si bon chemin. En mai 1829, elle demande à la Ville un préavis favorable pour une nouvelle demande au Conseil d'Etat. La Société désire ouvrir sur le terrain du stand un établissement de bains publics, alimentés par la Trême, avec un droit de vendage de vin à l'année.

La Ville ne s'y montre pas favorable : « une nouvelle concession d'un droit de vendage de vin pour cet établissement de bains serait nuisible et contraire aux intérêts de la Ville de Bulle qui est propriétaire de deux auberges et aux nombreux aubergistes de Bulle [...]; que le nouvel octroi de vendage dans l'établissement du tir les jours d'exercices leur est déjà d'un grand préjudice »<sup>13</sup>. A ce préavis négatif, les Carabiniers argumentent, dans une lettre datée du 28 mars 1830, qu'il est contradictoire de leur refuser ce vendage-ci alors qu'elle lui avait accordé le premier le 8 juillet 1827.



Plan topographique des années 1900. AVB-MG-01788

Le Conseil de Bulle change d'avis. Tous les détails des tractations menées ne nous sont hélas pas parvenus. Mais il semble que le rapport élogieux du Docteur Glasson au sujet des nombreux bénéfiques qui seraient fait à la santé publique grâce à l'ouverture de bains ait fait mouche. L'Autorité communale « reconnaît que les motifs sur lesquels [sa première décision] était fondée ne subsistent plus en partie ; que plusieurs étaient exagérés et que des considérations majeures d'utilité publique qui recommandent un tel établissement à Bulle sont maintenant mieux appréciées et senties par le Conseil Municipal ». La Ville assure en outre que la grogne exprimée par les propriétaires d'auberge s'est calmée. Ayant d'ailleurs interrogé les aubergistes locataires de ses deux auberges, il apparaît que ceux-ci ne s'opposent alors aucunement au nouvel établissement des bains.<sup>14</sup>

Fort de ce retournement de situation, la Société de tir propose à la Ville de racheter l'enseigne des Trois Trèfles. Cette enseigne n'appartient alors à aucune auberge. Elle a en effet été fermée en 1826 lors du rachat du bâtiment par la Ville. Dans sa lettre du 24 avril 1830, la Société écrit que s'« il se rencontrait une légère opposition pour l'établissement de bains, elle a l'espoir le plus fondé qu'il ne s'en élèverait point d'assez solide pour qu'il ne lui fut pas concédé une patente de pinte. Elle se dispose donc à porter sa demande à Leurs Seigneureries du Conseil d'Etat et à confier son sort à leur justice comme à leur bienveillance. Mais comme il pourrait arriver que le Gouvernement manifestât le désir qu'au préalable il fut fait une tentative auprès de vous Messieurs pour obtenir votre consentement à ce que la marque du trèfle, qui peut toujours se reproduire au gré du Conseil Municipal, bien qu'elle soit la propriété en commun de Messieurs les aubergistes, puisse être transférée à son local de tir, la Société jalouse de prévenir ce vœu, et d'enlever tout prétexte d'opposition à l'intérêt particulier, prend la respectueuse liberté de solliciter de vous, Messieurs, une décision favorable à l'acquisition de cette marque pour la suspendre à son bâtiment du tir. Si vous daignez rendre cette décision, la Société offre le remboursement en plein du prix pour lequel cette marque avait été momentanément suspendue »<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 139.

*La Gruyère*, 10 juin 1975.

<sup>14</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 139.

<sup>15</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 141.

## La guerre des Trois Trèfles, ou l'enseigne de la discorde

Il est nécessaire, à ce stade, de faire un petit bond en arrière.

Selon *La Gruyère* du 18 mars 2003, « La concession de l'enseigne des Trois Trèfles a été faite le 6 juillet 1792, à Nicolas André, fils de Jean François Paul Castella de Bulle ».

Depuis sa reconstruction en 1806, après l'incendie, jusqu'en 1826, l'Auberge des Trois Trèfles, son enseigne et le droit de vendage de vin y lié étaient sis au bâtiment dont l'adresse actuelle est Grand-Rue 46.

Le 9 avril 1826, la Ville prend la décision d'acquérir l'Auberge, appartenant alors à Louis Ernst, afin d'y aménager un logement pour les chanoines. C'est clairement le bâtiment qui l'intéresse alors et non le droit et la marque de l'Auberge. C'est pourquoi elle désire revendre la marque au plus offrant.

Cependant, un groupement des propriétaires d'auberge de Bulle insiste par plusieurs fois pour racheter le droit et la marque des Trois Trèfles. Ils désiraient que cette enseigne soit « par eux supprimée et aliénée à perpétuité », pour réduire la concurrence. Le Conseil de Bulle finit par demander au Conseil d'Etat de trancher sur cette affaire qui échauffe les esprits et, par un arrêté du 12 juin 1826, l'Autorité cantonale autorise la Ville à vendre la marque au groupement des propriétaires. Cette enseigne ne sera toutefois pas supprimée comme le désiraient les aubergistes en premier lieu. Elle « sera possédée en commun entre eux et la Ville de Bulle [elle-même propriétaire de deux auberges], sans qu'on utilise ce droit pour le moment, jusqu'à ce que l'autorité locale en reconnaisse l'utilité ».<sup>16</sup>

L'autorité locale décide justement de reconnaître en 1830 l'utilité de la demande de la Société de tir. Elle accepte donc « de faire revivre ce droit de vendage de l'ancienne auberge des trois trèfles ». Elle donne plusieurs arguments à cette décision :

- « 1. Que cette marque [...] doit être transportée et annexée à un établissement d'utilité publique nationale [...].
2. Que la Société des carabiniers se trouve déjà propriétaire d'un droit de pinte pour les jours d'exercice au tir.
3. Qu'il est à craindre que cette Société obtiendrait tôt ou tard un droit de vendage à l'année. Que dans ce cas, la Ville de Bulle et les autres propriétaires d'auberge se verraient exposés à perdre pendant bien des années les intérêts des sommes qu'ils ont sacrifiées à l'achat de la marque des trois trèfles.
4. Que cette marque serait achetée pour être suspendue à un bâtiment existant hors de l'enceinte de Bulle et même à une certaine distance de la ville.
5. Qu'en raison de la population qui augmente chaque jour à Bulle, ce nouveau vendage de vin au bâtiment du tir ne serait point hors des besoins du public, ni même nuisible aux propriétaires d'auberge.
6. Que ces propriétaires n'auraient pas raison de se plaindre de la vente de la marque d'auberge des trois trèfles à la Société des Carabiniers de Bulle puisqu'ils n'auront aucune perte à essayer sur leur prix d'acquisition. »<sup>17</sup>

Notons tout de même que nous ne trouvons plus trace dans cet argumentaire de la plus-value sanitaire des bains publics. La construction d'une piscine au Tirage ne se fera que bien plus tard.

---

<sup>16</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 70-71, 75.

<sup>17</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 141.

## Les aubergistes contre-attaquent

En mai 1830, les Carabiniers envoient donc au Conseil d'Etat leur demande pour la formation d'un établissement de bains et l'achat du droit et de la marque des Trois Trèfles.

La réaction des aubergistes co-propriétaires de l'enseigne, mis devant le fait accompli, ne se fait pas attendre. C'est le transport de la marque des Trois Trèfles qui est visé. Dans une lettre au Conseil d'Etat de mai 1830, ils « prennent la respectueuse liberté de soumettre à [Leurs] Souveraines Excellences de justes observations contre cette demande injuste, inconvenante et funeste ».

En effet, le consentement de la Ville seule ne suffit pas selon eux, puisqu'elle n'est que co-proprétaire de la marque. Ils poursuivent : l'arrêté du 12 juin 1826 « défend d'utiliser ce droit pour le moment jusqu'à ce que l'autorité locale en reconnaisse l'utilité. Et à qui le défend-il ? Aux propriétaires de la marque des trois trèfles ; A nous donc, et puisqu'il nous le défend, il reconnaît par là même que c'est à nous qu'appartiendrait d'ailleurs le droit d'en disposer ».

Ils réitèrent ensuite l'argument de la sur-concurrence à Bulle. Ils pointent du doigt les préavis girouettes de la Ville. Puis, c'est aux bonnes mœurs que la lettre s'attaque : « Qu'est-ce que la moralité, la religion et les mœurs gagnent à la formation de ces auberges écartées, qui hors de la portée de la police ordinaire et loin des regards de l'autorité, usurpent souvent une liberté sans borne. Si d'ailleurs appelés à y mettre le bon ordre, les agents de police ou les gendarmes étaient dans le cas de réclamer l'appui du public, où le trouveront-ils ? Nos tireurs carabiniers offrent-ils de grandes garanties à ce sujet, eux qui confient leur vendage excentrique et écarté à une jeune fille qui seule dans le local, serait-elle la rosière de nos Cantons, n'en est pas moins dans une position singulière et peu édifiante. Qui ne sait d'ailleurs que plus d'une fois cette maison a excité les plaintes et les vives alarmes soit du respectable clergé, soit des pasteurs du voisinage. Quelle garantie d'ailleurs nos tireurs offrent-ils à l'autorité de son respect pour ses ordres, lorsque malgré la défense de ne vendre qu'aux jours de tir, ils vendent, en s'appuyant de vains prétextes, presque tous les jours et toute l'année. Il ne saurait y avoir tous les jours exercice de tir. Que fait-on ? Il n'y a qu'à tirer à dessein deux ou trois coups contre la cible et le vendage de vin est ouvert au public. [...] On croit pouvoir aller plus loin. Nos tireurs effectifs ou honoraires bullois ou forains prétendent, que dans le temps même où leur vendage doit être entièrement fermé / depuis le 31 octobre au 1<sup>er</sup> mai / ils ont le droit d'aller acheter et boire du vin dans ce qu'ils appellent leur maison ».



Annnonce pour le tir au flobert dans La Gruyère du 28 juin 1890.

Suit une accusation sévère des nombreux frais consentis par la Ville au bénéfice des Carabiniers, « usages si futiles » des ressources communales.

En définitive, les propriétaires accusent ouvertement le Conseil de Bulle de favoriser les intérêts de la Société des Carabiniers au détriment des leurs et de ceux des habitants de la ville, délaissant les aménagements publics et gaspillant l'argent public au profit des caprices des tireurs.<sup>18</sup>

<sup>18</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, pp. 143-146.

## La Ville monte au créneau

Le pamphlet des aubergistes est bloqué par le Préfet Antoine Raemy. Celui-ci veut laisser une chance à la Ville de rédiger un exposé justificatif contre un texte « ne se bornant pas à la défense des intérêts des contrepétitionnaires, mais inculpant sous plusieurs rapports l'autorité municipale ». <sup>19</sup>

La Ville n'entend pas se laisser accuser de la sorte : « Cette pièce est une diatribe en forme d'homélie à trois points, parsemée de calomnies et d'insinuations perfides assez méprisables pour qu'on ne se donne pas la peine de les réfuter toutes. On ne va qu'aborder les passages qui ont l'apparence du raisonnement », ainsi commence la réponse du Conseil.

La validité-même de la contre-pétition est tout d'abord pointée du doigt. En plus d'une fausse signature (celle du propriétaire de la Croix Blanche, apposée à son insu), un autre signataire, propriétaire du Lion d'or, ne fait pas partie des co-propriétaires de la marque. Ceci réduit à 6 le nombre des aubergistes mécontents sur les 11 droit-ayants.

Lorsque l'on parle de concurrence excessive, la Ville réplique : « quelques-uns d'entre vous ne sont-ils pas devenus gros et riches en n'étant qu'aubergiste à Bulle, lors même que la marque des Trois Trèfles existait ? ». Et d'ajouter que l'argument des trois faillites de l'année précédente, avancé par les contre-pétitionnaires, est de mauvaise foi. Comme les aubergistes le savent fort bien, ces faillites ne sont en aucun cas liées à la concurrence, mais à « des cautionnements imprudents », « des pertes éprouvées dans le commerce de la paille » et la poursuite « après un héritage chimérique ».

Quant aux bonnes mœurs et à la jeune fille seule « dans une position singulière et peu édifiante », elle a alors 32 ans et habite avec son frère. Ni jeune, ni seule, tranchent les Conseillers.

L'exposé passe ensuite aux accusations les plus graves qui leurs reprochent de négliger les intérêts des administrés au profit des Carabiniers. Quand on les accuse d'utiliser futilement les ressources communales, le Conseil rétorque que parmi les contre-pétitionnaires, « un seul a fait construire depuis l'incendie un bâtiment destiné à être une auberge, Les Tonneliers », et donc à embellir la ville. Comment dans ces conditions se plaindre des dépenses de la Ville !

Les raisons évoquées pour soutenir la Société de tir sont les suivantes :

Premièrement, puisque le Gouvernement favorise l'exercice du tir, la Ville doit s'assurer de posséder un stand digne de ce nom.

Deuxièmement, la Société de tir paie une location pour la jouissance de ce terrain qui appartient à la Ville. L'entretien du terrain et du bâtiment incombe donc à cette dernière.

Troisièmement, avant l'incendie, la Ville affectait une certaine somme d'argent pour l'exercice du tir. A la suite de l'incendie de 1805, la somme est réduite de moitié. Mais au moment de cet exposé, la Ville s'est libérée de cette dette en payant le capital à la Société de tir, dorénavant chargée de fournir elle-même ces primes aux sociétaires et aux autres ressortissants qui prennent part aux exercices. Les Carabiniers n'ont donc rien gagné.

S'ajoutent encore bien d'autres justifications. Mais nous allons nous arrêter là. <sup>20</sup>

Par un arrêté du 23 août 1830<sup>21</sup>, le Conseil d'Etat autorise la Société de tir à acquérir et utiliser la marque de l'Auberge des Trois Trèfles.

---

<sup>19</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 147.

<sup>20</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, pp. 147-151.

<sup>21</sup> AVB-BU-A-CC-PV-007, p. 152

## Le Café du Tirage, à l'enseigne des Trois Trèfles

Si les Carabiniers obtiennent enfin leur droit de vendage de vin à l'année, la marque des Trois Trèfles en soit ne semble guère les intéresser. Le nom de l'enseigne disparaît très vite sous l'appellation Auberge ou Café du Tirage.<sup>22</sup> Un désintérêt palpable dans la phrase laconique d'un conseiller bullois, qui relate en 1840 : « la petite marque de l'auberge des trois trèfles acquise de la ville par la société [...] se trouve égarée »<sup>23</sup>.

*La Gruyère* du 18 mars 2003 raconte à ce sujet que la marque des Trois Trèfles « fut reléguée dans les combles du bâtiment et ne revit le jour qu'en 1917, lorsque les Carabiniers durent vendre leur immeuble. »



Le Café du Tirage en 1920. L'enseigne a été placée en devanture. © Charles Morel Musée gruérien Bulle

La vie bat son plein au Café du Tirage, sous l'égide de la Société de tir. Pendant 86 ans, les tenanciers de l'Auberge se succèdent pour des périodes plus ou moins longues. Mentionnons Martin Morand, qui prend la gérance en 1886, à l'âge de 30 ans, parallèlement à son activité de marchand de bétail. Il marque durablement le Tirage notamment par la construction d'un pont de danse extérieur, couvert et parqueté, sur la place à l'arrière du Café. Ce pont fournira de multiples occasions aux bullois de se divertir.

Morand se retire en 1909, semble-t-il à cause de son cancer de l'estomac, qui l'emporte 2 ans plus tard, le 13 février 1911. Selon sa nécrologie, Martin Morand était un homme qui ne rechignait pas à la tâche et qui savait cultiver ses relations d'affaires. C'est notamment sous sa gérance que la Café obtint le dépôt des bières Beauguard.

**Brasserie**  
**BEAUREGARD**  
à Fribourg.

La BRASSERIE BEAUREGARD a l'honneur d'aviser MM. les aubergistes et cafetiers du district de la Gruyère qu'elle a confié le DÉPOT de ses bières à M. Martin MORAND, au Tirage, à Bulle.

*Bière en fûts et en bouteilles.* [12]

Annnonce dans *La Gruyère* du 17 février 1889.

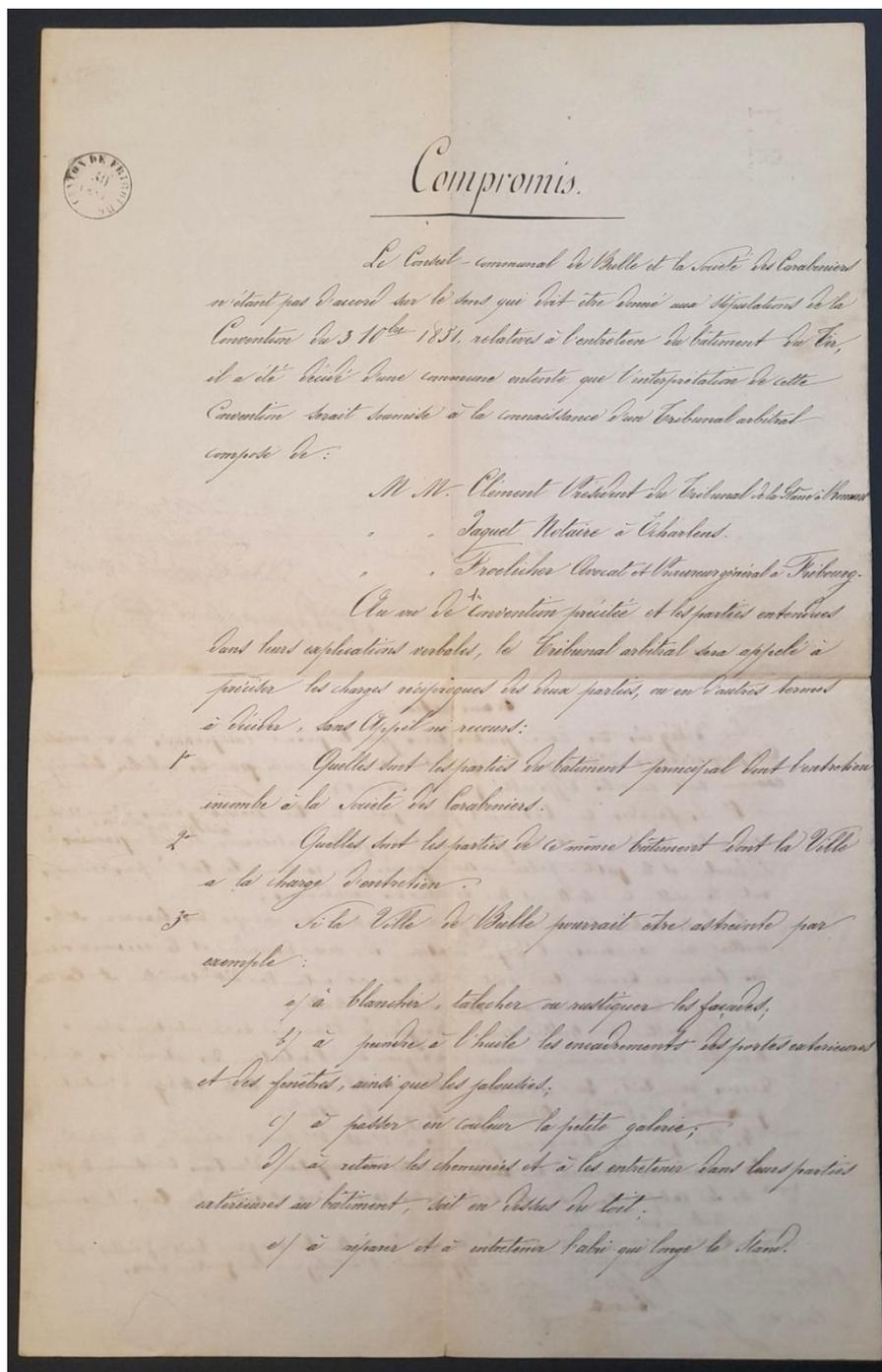
<sup>22</sup> *La Gruyère*, 1 mai 1975.

<sup>23</sup> PV de Bulle du 12 juillet 1840. AVB-BU-A-CC-PV-009, p. 101.

Après son départ, six aubergistes sont en lice pour reprendre la tête de l'établissement. C'est Jules Morand qui remporte la course en avril 1911. Ce dernier reste en place jusqu'en 1916.

En janvier 1917, Madame Veuve Jules Gex reprend l'affaire. Sa famille rachètera le Café aux Carabiniers en été 1919 et le tiendra jusqu'en 1961, année du rachat du bâtiment par « La Foncière ». L'établissement sera rasé l'année suivante.

« à le voir à distance ce bâtiment paraît abandonné »



Revenons à la fin du XIXe siècle, avant Martin Morand. L'aspect du bâtiment du Tirage n'a alors pas une apparence aussi charmante que celle capturée par le photographe Charles Morel en 1920.

Comme en témoigne une lettre de la Société de tir datée du 21 août 1867, les relations entre la Ville et les tireurs ne se font pas toujours au profit de ces derniers. L'entretien du bâtiment et de ses annexes, à la charge de la Commune<sup>24</sup>, laisse pour le moins à désirer. La toiture est alors en si mauvais état que les Carabiniers, qui sont en train de remettre à neuf la grande salle du 1<sup>er</sup>, craignent qu'elle ne soit endommagée par les fuites du toit. « Quant aux façades elles sont restées dans leur état primitif, aggravé par de nombreuses lézardes qui sont le fait de la mauvaise exécution des maçonneries. Chacun reconnaît que ce n'est pas par coquetterie que nous en demandons la restauration soit l'achèvement, car à le voir à distance ce bâtiment paraît abandonné »<sup>25</sup>, ajoute le président de la Société. Ce désaccord vis-à-vis de l'entretien finira par la convocation d'un tribunal arbitral. Un Compromis officiel est passé entre les deux parties le 28 juillet 1870. Il est grand temps, car le stand de tir accueille, en juillet 1873, le Tir Cantonal fribourgeois.

Compromis du 28 juillet 1870 entre la Ville et la Société de tir. AVB-MG-01495

<sup>24</sup> Convention entre la Société de tir et la Ville du 3 décembre 1851, Art. 1<sup>er</sup> : « Les réparations nécessaires à la toiture, aux murs et à la petite galerie extérieure du bâtiment du tir sont reconnues à la charge de la Ville de Bulle », AVB-MG-01495, Sociétés locales (1831-1947), Société de tir, lettre du 21 août 1867.

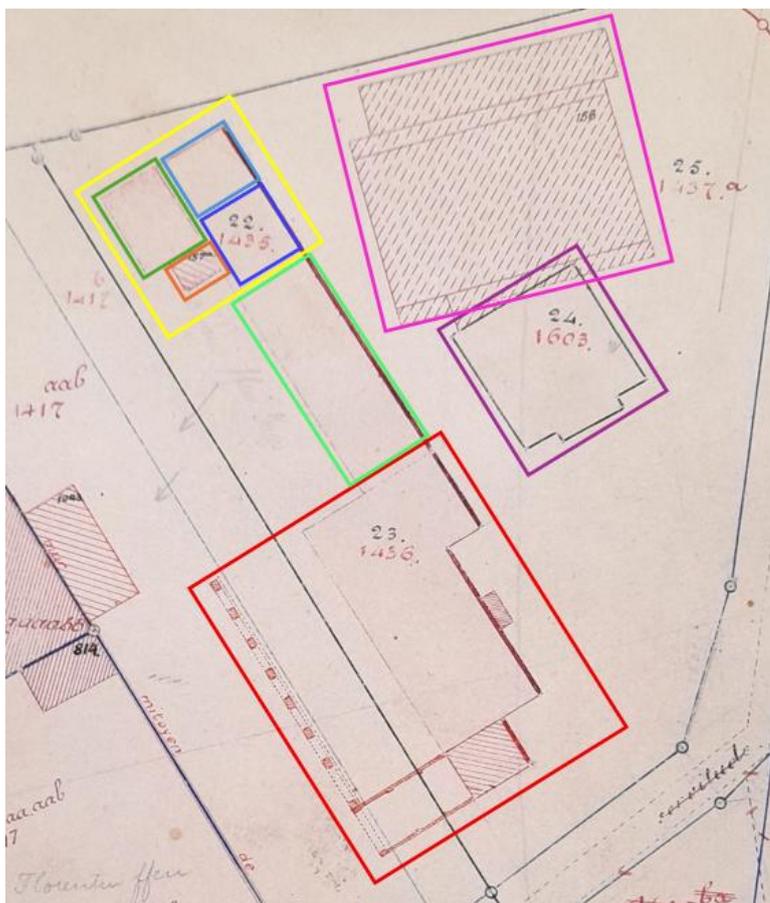
<sup>25</sup> AVB-MG-01495, Sociétés locales (1831-1947), Société de tir, lettre du 21 août 1867.

## Fonction des bâtiments

Le premier plan du bâtiment que possède le Service des Archives de la Ville de Bulle est le plan cadastral de 1863. Ce dernier a été tenu à jour jusque dans les années 1950. Il nous permet d'entrevoir les phases successives de construction et, recoupés avec les plans de construction, les fonctions des différentes parties des bâtiments.



Plan du cadastre établi en 1863 et mis à jour jusqu'en 1950 environ. AVB-MG-01757



**Jaune** : l'Auberge des Trois Trèfles avec ses agrandissements successifs.

**Bleu clair** : le café initial.

**Bleu roi** : la cuisine.

**Vert clair** : la halle couverte (marquise) avec tables et bancs, qui sépare le stand de tir du Café.

**Rouge** : le stand de tir et la grande salle (1<sup>er</sup> étage).

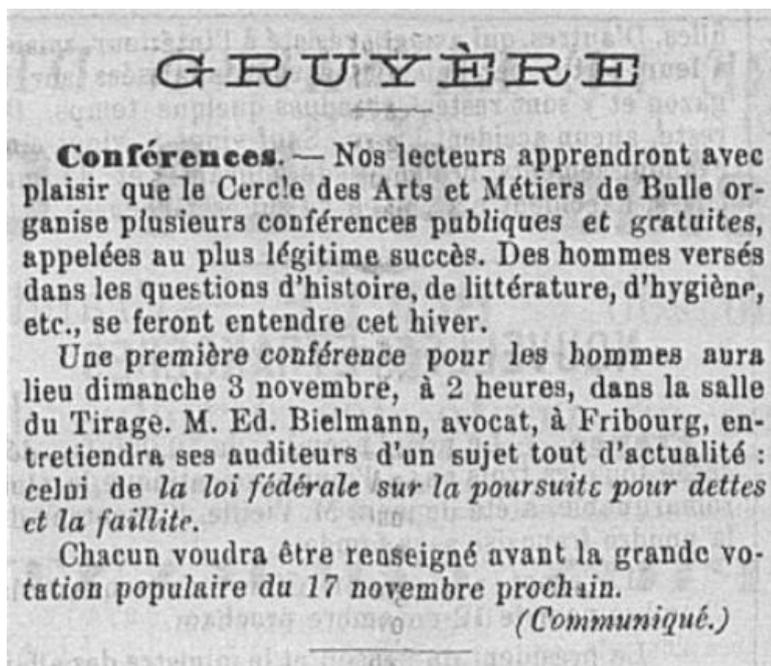
**Violet** : le pont de danse appartenant à Martin Morand.

**Vert foncé** : le pavillon annexe avec terrasse sur son toit, agrandissement du café effectué en 1892.

**Orange** : annexe WC et urinoir, construite en 1922.

**Rose** : la halle ouverte, construite en 1935.

Parlons tout d'abord de la grande salle (rouge). Celle-ci n'accueille pas que les activités de la Société des Carabiniers. Plusieurs autres sociétés gruériennes ont leur stamm à cet endroit : l'Union Ouvrière et la Fédération Suisse des ouvriers sur bois Section Bulle notamment. Mais nul n'est besoin de tenir son assemblée générale en ce local pour y organiser des manifestations. Les autres sociétés de la région en prennent aussi possession occasionnellement. Nous pouvons citer par exemple, un cycle de conférences organisé en 1889 par le Cercle des Arts et Métiers de Bulle, qui attira plus de deux cents citoyens ; les concours de lecture à vue de la Fête Cantonale de Chant de 1910 (les concours d'exécution se font à la Halle de fête) ; ou, le 29 avril 1917, une manifestation contre le renchérissement de la vie, organisée par la Fédération Suisse des ouvriers sur bois et l'Union Ouvrière.<sup>26</sup>



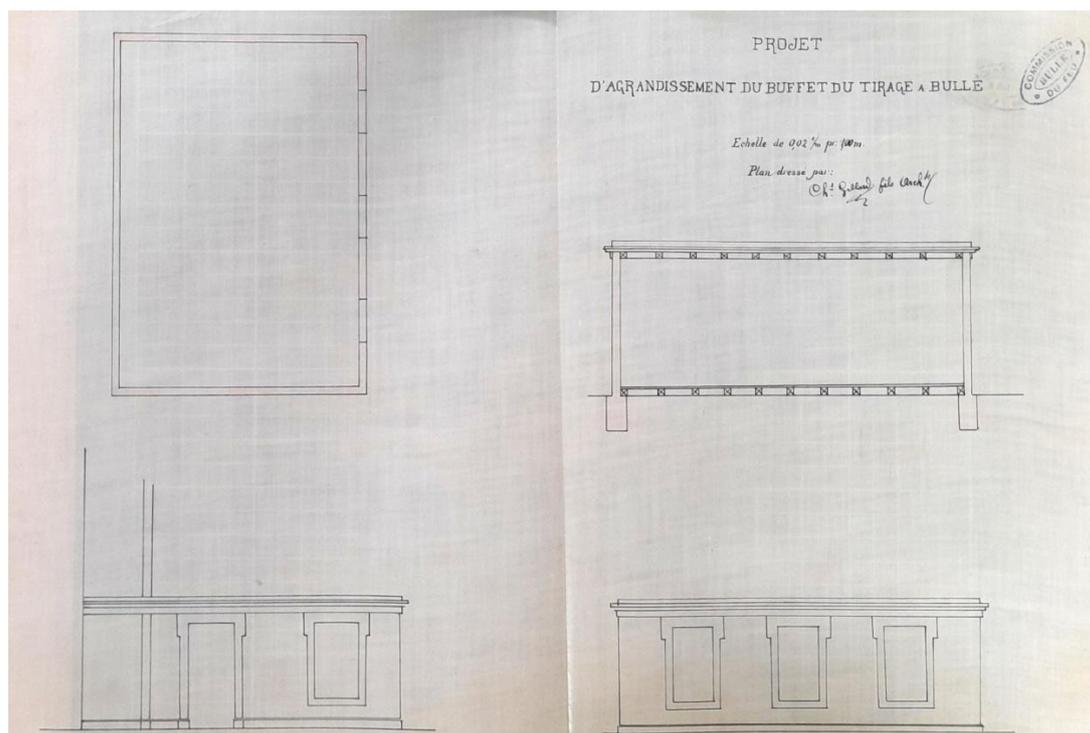
Annnonce de conférences tenues dans la salle du Tirage, *La Gruyère* du 26 octobre 1889.

<sup>26</sup> *La Gruyère*, 14 mai 1910.

L'ensemble initial sera agrandi en 1892 d'un pavillon (vert foncé), avec une terrasse sur son toit. Ce projet d'extension du Café s'inscrit dans la politique de développement que poursuit la Société de tir. Sur la photo de Charles Morel, nous voyons l'établissement en 1939, avec le pavillon annexe ajouté sur le côté du bâtiment initial du Café, le bâtiment du stand et de la grande salle à l'arrière à droite (rouge), et la halle ouverte à l'arrière à gauche (rose) (qui semble avoir servi à organiser des marchés-couverts et des expositions avicole).



Le Café du Tirage en 1939. © Charles Morel Musée gruérien Bulle



Plan de construction du pavillon annexe. AVB-PolCo-0007

## Le départ des Carabiniers

En 1919, le stand de tir a presque 100 ans. Il est temps de changer d'air pour les tireurs et un nouveau stand de tir est projeté au Verdel. En juillet 1919, la Société vend auberge et terrain à la famille Gex, puis, en octobre, tout le matériel de ses installations de tir.

Le stand du Verdel n'entrera en fonction qu'à partir de l'été 1921. Dans l'intervalle, les tirs militaires se feront à Broc, au grand mécontentement de certains tireurs qui pestent de devoir se déplacer dans une autre localité.<sup>27</sup>

# Immeubles à vendre.

La Société des Carabiniers de BULLE offre à vendre par voie de soumission les immeubles qu'elle possède Rue de Vevey, sortie ouest de la ville. Ces immeubles comprennent l'Auberge des 3 Trèfles, dit

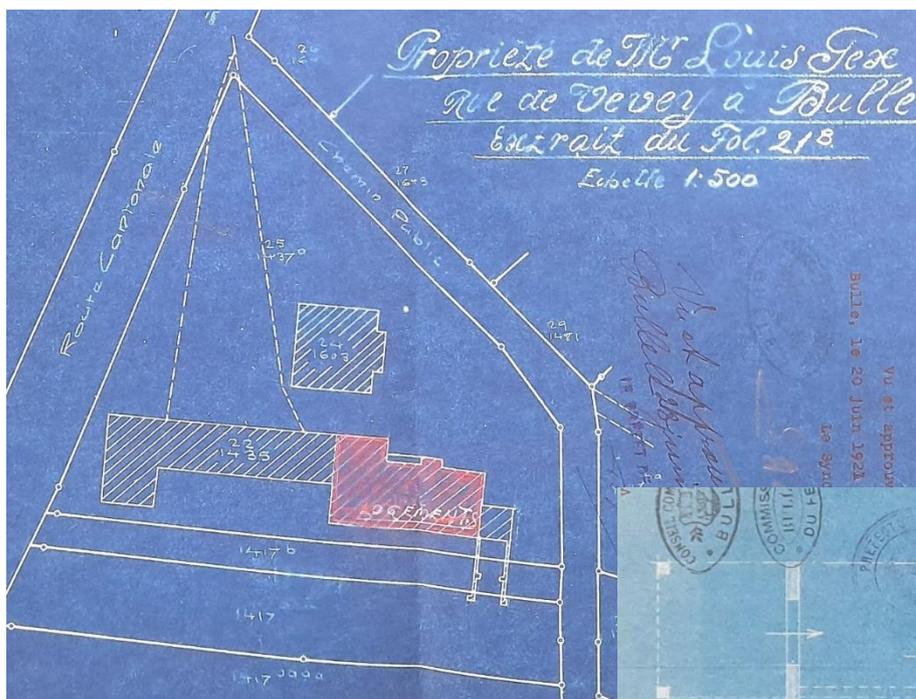
## Café du Tirage

plus annexe, véranda et dépendances, terrain à bâtir d'une surface de 3618 m<sup>2</sup>. Ces immeubles et terrain, par leur situation toute spéciale à proximité des voies industrielles reliées aux deux gares, conviendraient pour la création d'établissement industriel ou de commerce.

L'auberge, une des plus anciennes de la localité, jouit d'une bonne clientèle et du voisinage de plusieurs usines, possède 2 jeux de quilles.

Les offres sont à adresser sous pli cacheté, jusqu'au 5 août, à M. Ch. Mayer, négociant, Président de la Société, à Bulle, chez lequel sont déposées les conditions de vente.

La Gruyère du 15 juillet 1919.

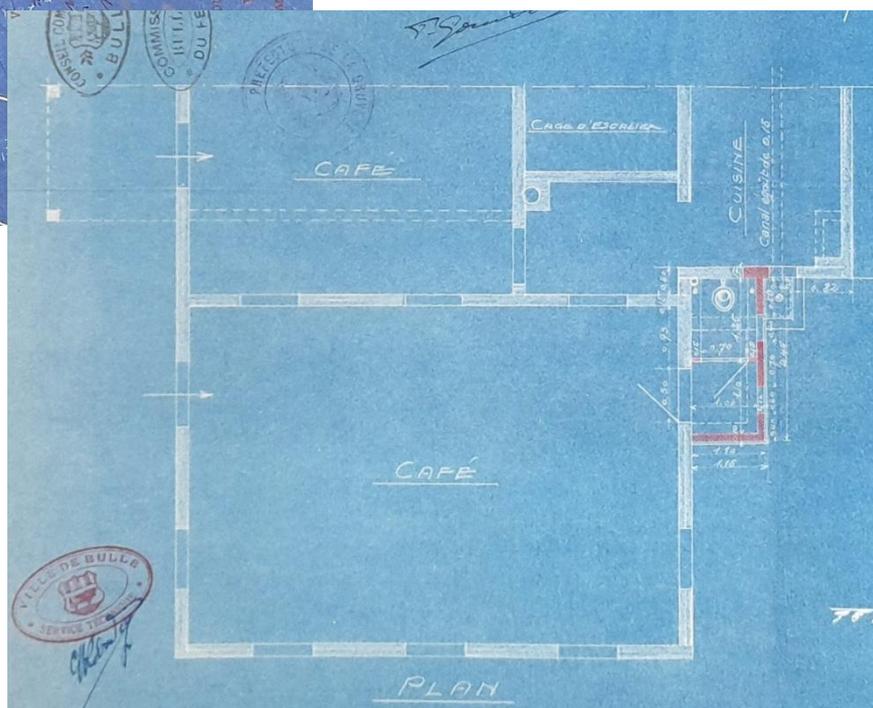


Si le stand de tir n'est plus, l'auberge lui survit. Mais quelques réaménagements sont effectués par les nouveaux propriétaires. En 1921, Louis Gex fera construire deux logements dans la grande salle.

Plan de construction de l'aménagement de deux logements dans la grande salle. AVB-PolCo-0461

Puis, en 1922, il ajoute des WC et urinoir annexés au pavillon du Café.

Plan de construction de WC et urinoir en annexe au Café. AVB-PolCo-0500



<sup>27</sup> La Gruyère, 21 octobre 1919 et 21 septembre 1920.

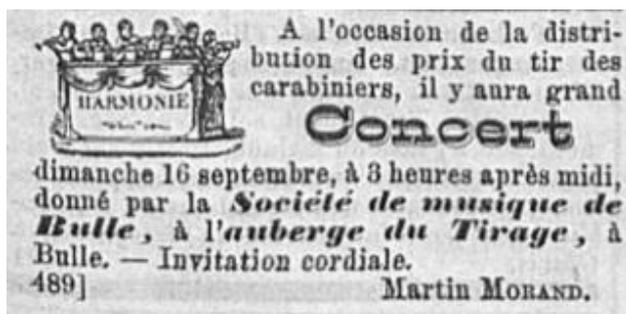
Le Tirage n'en reste pas moins un lieu empreint de convivialité. Les nouveaux locaux mis à disposition par les tenanciers ont probablement dû être aménagés au rez du stand de tir, mais nous n'avons pas pu le vérifier.

**Si vous cherchez...**  
*un coin sympathique pour assemblées de groupements, réunions familiales, où le cadre, la cuisine bourgeoise et les bons vins créent l'ambiance idéale... alors voyez les nouveaux locaux spécialement étudiés du*  
**Café du TIRAGE**  
Tél. 27278 Ls GEX

Annonce dans *La Gruyère* du 1<sup>er</sup> juin 1946.

## Tirs, gymnastique, danses et kermesses

Pendant toute sa longue histoire, le Tirage accueille nombre de manifestations égaillant la vie bulloise. En témoigne l'assortiment d'instruments de musique (achetés par soumissions, et donc propriété de la Ville) que la Société des Carabiniers avait à sa disposition dans les années 1860.<sup>28</sup>



A l'occasion de la distribution des prix du tir des carabiniers, il y aura grand **Concert**  
dimanche 16 septembre, à 3 heures après midi, donné par la **Société de musique de Bulle**, à l'auberge du Tirage, à Bulle. — Invitation cordiale.  
489] Martin MORAND.

Annonce pour un concert dans *La Gruyère* du 15 septembre 1888.

Outre les 2 à 3 jours de fête de la Bénichon, les tenanciers annoncent annuellement jusqu'à 3 bals supplémentaires. Le rythme ralentira à partir de 1890 où seule la fête de la Bénichon demeurera.

Les grandes manifestations se tiennent dans le jardin autour du pont de danse, appelé « place de jeux » ou « place du Tirage ».

Pour la Bénichon, on y monte les carrousels où les chevaux de bois tournent au son de l'orgue de barbarie. Un témoignage de 1897 nous est parvenu et décrit l'ambiance pendant une de ces Bénichons bulloises. Il nous faut préciser qu'en cette fin de siècle, les menaçantes annonces de fin du monde prolifèrent. Faisant fi de ces balivernes, notre témoin relate que la « jeunesse, soit qu'on l'aille chercher dans le miroitement des glaces de l'Hôtel de Ville, soit dans la grande salle des Alpes, soit à la Croix-Blanche, à l'Écu et même dans le plein air du pont de danse du Tirage, nous promet encore bien des hymens qui donneraient successeurs à l'astrologue viennois [Falb] si parfois ce métier de mystificateur était destiné à fleurir dans le siècle à venir »<sup>29</sup>.

Il est incontestable qu'à la fin du XIXe siècle et pendant longtemps encore, les bals et fêtes villageoises étaient l'occasion pour la jeunesse de se rencontrer et de « créer du lien », à l'heure où ni téléphones portables, ni internet n'existaient.

<sup>28</sup> AVB-BU-A-CC-PV-011, p. 151.

<sup>29</sup> *La Gruyère*, 15 septembre 1897.

La fréquence des manifestations augmente à nouveau à partir de 1919 et la reprise de l'établissement par la famille Gex. Matches aux quilles avec local chauffé en hiver<sup>30</sup>, fêtes populaires, danses, concerts, kermesses et fanfares militaires s'ajoutent à la traditionnelle Bénichon, le tout organisé sous le patronage attentif de Madame Gex.



Le pont de danse de la Bénichon à Motélon, vers 1935. © Charles Morel Musée gruérien Bulle

Le sport est lui-aussi tenu en haute estime au Tirage. La place accueille notamment de nombreuses fêtes de gymnastique.

Il faut dire que les entraînements de la Section fédérale de gymnastique de Bulle se tiennent au Tirage par beau temps : les mardis et vendredis soir pour les groupes adultes et les lundis et jeudis soir pour les pupilles.<sup>31</sup>

Nous apprenons que la Société de gymnastique de Bulle donnera demain une représentation sur la nouvelle place de gymnastique du Tirage.

Nous ne doutons pas qu'un public nombreux ne tienne à prouver par sa présence à notre jeune société tout l'intérêt qu'il porte à la cause de la gymnastique.

En même temps, nous engagerions vivement les jeunes gens de Bulle, surtout ceux que leurs occupations retiennent cloués dans un atelier ou derrière un pupitre, à se faire recevoir de cette société qui, sous tous les rapports, ne peut leur être que très profitable.

Annonce pour une représentation de Gymnastique sur la place du Tirage dans *La Gruyère* du 28 août 1886.

**AU TIRAGE**

Dimanche 10 août 1919

**Grande Kermesse**

organisée par

**le Corps de Musique de la Ville  
et la Société de Gymnastique.**

Concert, Danse, Match aux quilles  
Tir au flobert, Jeux divers.

**Grand programme gymnastique.**

N.B. — Ouverture de 2 heures après midi à 11 heures  
du soir, avec interruption de 7 à 8 heures.

Le match aux quilles commencera  
10 heures le matin.

*La Gruyère* du 08 août 1919.

<sup>30</sup> *La Gruyère*, 3 décembre 1918.

<sup>31</sup> *La Gruyère*, 19 août 1893.

En septembre 1936, on voit les dépendances du Café accueillir la fête de lutte des clubs de Veveyse et Gruyère et d'Oron et de la Haute-Broye.

Puis, dans les années 1950, le club de boxe Ring Populaire Bullois organise ses deux entraînements hebdomadaires, tantôt sur le pont du Café du Tirage, tantôt à la salle du Café de l'Harmonie.<sup>32</sup>

La famille Gex programme aussi quelques événements atypiques pendant les dernières années d'existence du Café, comme ces Nuits de Jazz de 1958.

## Nuits de jazz à Bulle

Pour la première fois à Bulle, au Café du Tirage, samedi 28 et dimanche 29 juin, le Sélect Be-Bop Club, de Lausanne, apportera l'exclusivité d'un bal de jazz. Présenté par J.P. Rime, un enfant de Gruyères, retour d'une tournée mondiale, un concours original de danse Be-Bop - Rock'n Roll agrémentera encore ce festival conduit par les célèbres rois de la New-Orléans, les Sing-Sing Stompers, de Genève. En outre, M. J.P. Rime se fera un plaisir de faire des démonstrations périlleuses de Rock'n Roll.

Annonce dans *La Gruyère* du 26 juin 1958.

## La tour des Trois Trèfles

Le 30 mars 1961, le Café du Tirage cesse brutalement son service de restauration. La cause invoquée est le manque de personnel.



Annonce dans *La Gruyère* du 30 mars 1961.

Deux mois plus tard, en mai, le Café et ses dépendances sont vendus par les époux Louis Gex au fonds d'investissements immobiliers romand « La Foncière ».

Immédiatement, « La Foncière » annonce son intention de raser le vieux bâtiment pour le remplacer par un immeuble de 12 étages et une centaine d'appartements.

En octobre, le pont de danse est démonté sous le regard triste des bullois ayant foulé ses planches et est déplacé aux Colombettes.

Le Café et son jardin continuent leurs activités jusqu'à l'automne. Mais le 7 novembre 1961, les lecteurs de *La Gruyère* découvrent l'annonce qui sonne le glas du vieux Café :

Le bâtiment sera détruit dans le courant de l'automne 1962, et remplacé par la plus haute construction de Bulle jamais bâtie jusqu'à aujourd'hui.



<sup>32</sup> *La Gruyère*, 6 décembre 1955.

Du Tirage ne reste aujourd'hui que le nom du chemin qui le traversait jadis. Plus de stand de tir, plus de Café du Tirage. La première mention du « très moderne café-restaurant des Trois Trèfles »<sup>33</sup> dans la presse est datée du 21 septembre 1965. La vieille marque reprend ses droits. Belle revanche pour cette enseigne injustement délaissée du temps des Carabiniers.

Le nouveau restaurant ouvrira officiellement le 1<sup>er</sup> juillet 1966. Ses tenanciers se sont alors déjà forgé une très bonne réputation au bar « L'Escale », à la Grand-Rue.<sup>34</sup>

<h1>Café-restaurants „Les Trois Trèfles“</h1> <p>BULLE</p> <h2>AVIS ET RECOMMANDATION</h2>	
<p>Nous avons l'honneur d'informer notre fidèle clientèle que nous avons remis à <b>M. et Mme Paul VALLÉLIAN-STUCKY</b> le café-restaurant « <b>LES TROIS TRÈFLES</b> »</p> <p>Nous la remercions de la confiance qu'elle nous a témoignée durant les longues années de notre activité et nous nous félicitons des bonnes relations que nous avons eu le plaisir d'entretenir avec elle, dans l'ancien établissement du Tirage en particulier. Nous lui recommandons chaleureusement nos successeurs.</p> <p><b>M. et Mme Charly Gex-Ruffieux</b></p>	<p>Nous avons l'honneur d'informer nos amis, connaissances et le public en général, que nous reprendrons, dès le 1<sup>er</sup> juillet 1966</p> <p style="text-align: center;"><b>le café-restaurant</b> « <b>LES TROIS TRÈFLES</b> »</p> <p>desservi durant de longues années par M. et Mme Charly Gex.</p> <p>Par un service soigné, une bonne restauration et des marchandises de qualité, nous espérons mériter la confiance que nous sollicitons.</p> <p style="text-align: right;">M. et Mme Paul Vallélian-Stucky</p>
<p><b>L'établissement sera fermé mercredi 29 et jeudi 30 juin</b></p>	

*La Gruyère* du 28 juin 1966.

Quant à la tour qui surplombe désormais le restaurant, elle est dans un premier temps appelée la tour « du Tirage ». Nostalgie d'un temps révolu ou lieu-dit à la peau dure ? Quoi qu'il en soit, l'appellation s'évanouira petit à petit, supplantée par celle de la tour « des Trois Trèfles ».

Noémie Cotting  
Archiviste de la Ville de Bulle  
13.06.2025

<sup>33</sup> *La Gruyère*, 30 juin 1966.

<sup>34</sup> *La Gruyère*, du 13 mai 1961 au 30 juin 1966.